



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2020
Membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt et le six octobre à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lunas sous la présidence de monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, CAMPINS M-C, CARLES M, TRINQUIER R-M, DECOURSIERE L, DURUPT S.

Mrs MANENC A, ANDRIEUX P, ACHER J, ASTIER J,

Absent : Mr CONNAC. Julien, : Mme GOVERS Jook, M MAS Christian, M. THARAUD Didier

Procuration : Mr MAS Christian à mr MANENC Aurélien

Mr THARAUD Didier à Mme CANTALOUBE-CLOCHARD Marie-Elise

Secrétaire de séance : Mme CARLES Maria

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du conseil du 10 juillet 2020.
- 2 - Demande de subventions
- 3 – Mandat au CDG 34 pour procédure mise en concurrence pour participation risque santé
- 4 – Comité Consultatif Communal
- 5 – Désignation représentant Hérault Ingénierie
- 6 – Amortissement travaux Grand'Rue
- 7 – Projet d'animation touristique (chasse aux trésors)
- 8 – Information travaux à venir
- 9 – Projet Chapelle St Nicolas
- 10 – Questions diverses.

.....

1 – **Approbation du conseil du 10 juillet 2020.**

A l'unanimité le compte rendu du conseil du 10 juillet 2020 est approuvé.

2 - **Demande de subventions**

a) **FAIC 2020**

Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution du FAIC 2020.

Il propose d'établir un dossier de demande d'aide financière pour des travaux de réfection de la toiture du Presbytère de l'église de Lunas avec le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT	:	67029.90	euros
Montant DETR 2020	:	18013.80	euros
Montant FAIC 2020	:	35000.00	euros
Montant commune Lunas	:	14016.10	euros

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité le conseil,

Autorise Mr Le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre de FAIC 2020 citée ci-dessus afin de financer le projet de travaux de réfection de la toiture du Presbytère de l'église de Lunas.

Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires afférents au FAIC 2020.

b) Office Français de la Biodiversité

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de demander une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité, OFB afin de réaliser une étude ABC, Atlas de la Biodiversité Communale.

A l'unanimité le conseil autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 80 % afin de réaliser une étude ABC, Atlas de la Biodiversité Communale.

c) Demande subvention dans le cadre de préemption

a. Préemption Congras/Acher

M le maire indique que dans le cadre de ses délégations et notamment l'article 15, il a exercé le droit de préemption pour la vente Congras /Acher sur les parcelles G 434-436-438-391-392-393 et 396.

M le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Département pour ce dossier

A l'unanimité le conseil valide la mise en œuvre du projet et autorise M le maire a demander une aide financière auprès du Département.

b. Préemption Blisson/Expert

M le maire indique que dans le cadre de ses délégations et notamment l'article 15, il a exercé le droit de préemption pour la vente Blisson/Expert sur les parcelles G 433 AB 440 et E528.

M le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Département pour ce dossier

A l'unanimité le conseil valide la mise en œuvre du projet et autorise M. le maire a demander une aide financière auprès du Département.

d) Demande subvention auprès de l'Etat

M le maire indique qu'il souhaite faire une demande de subvention de 80 % auprès de l'Etat pour un montant total HT de travaux de 180 000 euros dans le cadre du plan de relance évoqué par le gouvernement pour financer les travaux :

- Place de l'église de Caunas
- Rue de l'église et raccordement au futur lotissement
- Rue du Barry (pluvial, réseaux eau et assainissement)

A l'unanimité le conseil autorise M Le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre du plan de relance citée ci-dessus afin de financer le projet de travaux ci-dessus nommés et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires afférents à cette demande de subvention dans le cadre du plan de relance.

e) Demande subvention CAF

M le maire indique à l'assemblée qu'il souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF Hérault afin de solliciter une aide pour refaire les fenêtres du centre de loisirs du stade qui ne sont plus étanches. Le montant des travaux serait de l'ordre de 12 000 HT, le montant de la subvention escomptée est de 80 %.

A l'unanimité le Conseil autorise M Le Maire à faire la demande de subvention auprès de la CAF Hérault afin de financer le projet de travaux de réfection des fenêtres du centre de loisirs du stade et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires afférents au à ce dossier.

3 – Mandat au CDG 34 pour procédure mise en concurrence pour participation risque santé

Conformément à l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. La participation des

personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Conformément à l'article 88-2-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité prévue à l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 163 juillet 1983 précitée, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L.310-12-2 du code des assurances ou vérifiée dans le cadre de la procédure de mise en concurrence prévue au II de l'article 88-2 précité.

Conformément aux prescriptions de la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012, les centres de gestion ne peuvent pas prendre l'initiative d'une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation sans avoir reçu mandat de collectivités territoriales et d'établissements publics locaux.

Il s'agit ici de la reconduite d'une action mise en œuvre depuis plusieurs années par la CDG34 en mutualisation pour les communes le souhaitant.

Dans ce cadre, le conseil municipal décide de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

4 – Comité Consultatif Communal

Monsieur le Maire rappelle la volonté développée par le conseil municipal de renforcer la démocratie participative au sein de la commune.

Pour cela, monsieur le maire indique que suite à la création du Comité Consultatif Communal de Lunas lors de sa séance du conseil municipal du 02 avril 2014 et l'avis favorable à sa reconduction en date du 27 mai 2020 par le nouveau conseil municipal, il convient d'approuver la liste des membres ci-dessous qui composera le comité pour la période de 2020 / 2026 et de désigner Mr Jérôme ASTIER en qualité de vice-président et Mmes Rose-Marie TRINQUIER, Marie-Christine CAMPINS, et Lucie DECOURSIERE en qualité de suppléantes.

NOM DES MEMBRES DU CCCL	LIEU HABITATION
Mr René BALDY	LUNAS
Mr Pierre BOUDES	BERNAGUES
Mr Christophe CALCAVECCHIA	SERIEYS
Mr Christian CARRIERE	SERIEYS
Mr Jean-Noël CHASSE	LUNAS
Mr André COMBES	LUNAS
Mr Paul COULET	LUNAS
Mme Nathalie GILET	LUNAS
Mr Robert GUIRAUD	LUNAS
Mr Joël HUE	CAUNAS
Mme Corinne IZARD	LUNAS
Mme Annie JANKOWSKI	TAILLEVENT
Mr Serge LACAM	CAUNAS
Mr Pierre LUGAGNE	LUNAS
Mme Régine MANENC	LUNAS
Mr Jean-Baptiste NIVOLIES	LUNAS
Mme Laurence ROMERO-PAILHON	CAUNAS

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- approuve la liste ci-dessus de 17 membres composant le CCCL.
- Désigne Mr Jérôme ASTIER en qualité de vice-président et Mmes Rose-Marie TRINQUIER, Marie-Christine CAMPINS, et Lucie DECOURSIERE en qualité de suppléantes.

En parallèle monsieur le Maire propose un nouveau dispositif permettant de renforcer la participation des habitants de la commune de s'exprimer devant les élus et de renforcer la démocratie participative.

Il s'agit de donner à chaque fin de conseil municipal la parole aux associations et administrés qui le souhaitent afin de présenter un projet ou une problématique particulière sur lesquels le conseil municipal s'engage à donner une réponse.

Après débat, le conseil municipal, considérant que cette proposition conforte la volonté du conseil de renforcer le débat citoyen, valide le dispositif qui sera mis en place dès le prochain conseil et dont la promotion sera faite dans le canard du gravezon.

M Michel TIECHE intègre l'assemblée

5 – Désignation représentant Hérault Ingénierie

Monsieur le Maire expose que la commune est adhérente de l'Agence départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Monsieur le maire propose Mr TICHE Michel en qualité de titulaire et Mr MANENC Aurélien en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par les membres présents ou représentés par :

13 voix pour - 00 Voix contre - 00 Voix abstentions désigne Mr Michel TIECHE en qualité de titulaire et Mr Aurélien MANENC en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie.

6 – Amortissement travaux Grand'Rue

Cet ordre du jour est ajourné et remis à un prochain conseil

7 – Projet d'animation touristique (chasse au trésor)

Mmes Trinquier et Decoursière présentent à l'assemblée un projet de chasse au trésor qui consiste à faire promouvoir la commune en proposant un nouveau produit complétant les circuits permanents d'orientation, le circuit du patrimoine ou encore le jeu de piste autour de la base de loisirs.

Elles présentent à l'assemblée un prototype de la boîte de jeu qui contient divers accessoires nécessaires à la participation au jeu, qui serait mis en vente à l'office de tourisme.

Après avoir visionné le prototype et écouté les informations, le conseil autorise mmes Trinquier et Décoursière à poursuivre le projet en demandant des devis pour les divers supports, l'objectif étant que cette activité soit disponible pour le printemps 2021.

8 – Information travaux à venir

Mr le maire informe le conseil que les circonstances particulières de ce printemps et la crise sanitaire ont occasionnés un retard dans les projets de cette année. Les travaux de voirie au mas colombier, à Gours, les Pascals, Briandes ont pu être avancés.

La liste des travaux à venir sur la commune pour les prochains mois est discutée:

Pour les bâtiments :

- Toiture église Caunas
- Toiture presbytère Lunas
- Presbytère de la chapelle de Nize (association Compagnon du sens)

Pour la voirie :

- Ladournié et Laval de Nize
- Place de Caunas, rue de l'église et lotissement
- Renforcement de la signalisation la au Pont d'Orb

9 – Projet Chapelle St Nicolas

Monsieur le maire présente à l'assemblée, la demande de la commission patrimoine de l'association des amis de Lunas qui souhaite préserver les ruines de la chapelle Saint Nicolas d'Arnoye. Le bâtiment se trouve sur une parcelle du groupement forestier Lunas/Joncels qui est prêt à céder pour l'euro symbolique cette parcelle à la commune. Compte tenu de l'intérêt patrimonial la chapelle St Nicolas, dont l'association des ADL se propose de restaurer en partie afin de la sauvegarder, à l'unanimité le conseil accepte de faire l'acquisition de la parcelle A755 hébergeant la chapelle St Nicolas pour l'euro symbolique.

10 – Questions diverses.

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'en raison de l'épidémie de COVID 19 de nombreuses manifestations ont été annulées. Il demande à M ASTIER et Mme CARLES de relancer la procédure mise en place au printemps dernier et de contacter les aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.